Le tiers payant pour les personnes en ALD entre enfin en vigueur !

Les professionnels de santé auront la possibilité de proposer le tiers payant aux femmes enceintes et aux personnes en ALD.

- les femmes enceintes et les personnes en ALD pourront demander à leur médecin de ne pas faire l'avance des frais grâce au tiers payant.

> **Son déploiement pour l'ensemble de la population interviendra à partir de Janvier 2017 et sera obligatoire à partir du 30 Novembre 2017.**

La Fédération Française des Diabétiques, engagée depuis longtemps en faveur du tiers payant, est favorable à cette mesure qui améliorera la prise en charge des malades chroniques et la qualité de vie des patients diabétiques.

Pour en savoir plus :

Lire notre actualité " Ce que la loi santé va changer pour nous " du 22/12/2015